

PRIX D'ABONNEMENT

France pour la Suisse
Un an . . . . . fr. 10.80
Six mois . . . . . 5.40
Trois mois . . . . . 2.70
Un mois . . . . . —.90

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES

Canton de Neuchâtel et
Jura Bernois . . . 10 cent. la ligne
Suisse . . . . . 15
Belgique . . . . . 30
Placement spécial 50
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à la Chaux-de-Fonds tous les jours excepté le Lundi.

LES ABONNEMENTS ET ANNONCES SONT REÇUS A L'IMPRIMERIE COURVOISIER, RUE DU MARCHÉ 1, LA CHAUX-DE-FONDS ET RUE JEANRICHARD 18, AU LOCLE

Table with columns: Du 1<sup>er</sup> Mai 1909, Départs pour GARE CHAUX-DE-FONDS, Arrivées de, Du 1<sup>er</sup> Mai 1909. Includes train schedules for various destinations like Locle, Mortau, Besançon, etc.

La Vie à Paris

Paris, 22 Juin.

Le culte du soleil. — Pour voir un crépuscule et une aube à la tour Eiffel. — Le temps était boudeur le 21 juin. — Encore les scandales d'Auteuil. — Les journaux parisiens mauvais juges. — C'est la patience qui cette fois a manqué au public des courses. — La mentalité dans le clan des courses. — Une économie forcée. — Dans le monde élégant.

C'est donc la plus longue journée de l'année. Hier le temps avait promis d'être clair ce matin à l'aube, mais il n'a pas tenu sa promesse. Les quelques douzaines de personnes qui voient trois ou quatre ans se sont associées en vue de passer la nuit du 20 au 21 juin au sommet de la tour Eiffel, pour observer l'ultime lueur du crépuscule vers onze heures du soir et la première pointe du jour naissant vers deux heures, ont vu leurs observations brouillées par des nuées. Même le lever du soleil a été gâté.

Sans doute de ce point élevé de 300 mètres on découvre un vaste horizon, posé très bas sur terre dans un pays de plaine peu ondulé par les collines. C'est presque l'horizon de la mer. Seulement, même par le temps le plus clair, de perpétuelles brumes régnent dans l'espace et ternissent l'atmosphère. C'est un mélange de vapeurs et de fumées flottantes. Et quand le vent chasse ces brumes, d'autres reviennent, sortant d'on ne sait d'où. Il faut aller bien loin dans la grande banlieue pour retrouver un azur d'une limpidité relative. Les poètes qui prétendent tout ennoblir, appellent la voûte céruleenne et perlée de Paris un ciel délicat; et cette appellation est entendue dans le sens de tendre et aimable. Les Parisiens ont adopté cette interprétation, et le bleu ardent du Midi, le lapis-lazuli des pays montagnards leur apparaissent comme des extravagances.

Quoi qu'il en soit, les ascensionnistes de la tour Eiffel ont raté leurs observations. Le crépuscule a été quelconque, la nuit allongée de deux heures, puis l'aurore a joué à cache-cache. Nos amateurs n'en ont pas moins célébré entre eux, sur la plus haute plate-forme de l'énorme colonne de fer, derrière le vitrage qui abrite la galerie, ce qu'ils dénomment le culte du soleil, par une conférence, des déclamations et des chants.

C'était un bien joli cérémonial. Pour ma part, j'ai plus de plaisir à me rappeler le temps lointain du jeune âge où j'escaladais à la mi-juin une haute montagne jurassienne et observais de ce point élevé le magnifique lever du soleil sur les Alpes; c'était incomparablement plus merveilleux que tout ce qu'on peut voir du belvédère de la tour Eiffel.

Vous n'aurez pas trouvé dans les journaux parisiens un commentaire absolument impartial sur les incidents survenus dimanche aux courses d'Auteuil et dont le reportage a fait un événement. Tous ont considéré le sabotage de cette journée sportive comme un crime contre la population de Paris et un attentat à la quiétude du monde élégant qui se prèlassait aux tribunes. Aucun n'a ménagé ses critiques à l'endroit de la police; et M. Lépine, le grand chef des forces policières, et M. Hennion, le directeur de la Sûreté générale, ont reçu chacun leur paquet d'épithètes peu aimables.

Il est bien certain que si on avait su penser à temps faire accompagner par des agents de police les chars spéciaux, appelés « vans », qui transportent les chevaux de course depuis l'écurie jusqu'à l'hippodrome, tout se serait passé normalement. En fait, la liberté du travail a les mêmes droits que la liberté de faire grève. Les propriétaires d'écurie pouvaient se faire protéger. Puisque dans ce monde-là on savait que les lads et garçons qui sont les aides des entraîneurs, sorte de chef de service à la tête de chaque écurie, étaient en humeur gréviste, pourquoi n'avait-on pas pris des mesures de précaution, en priant la police de prêter une escorte ?

Il y a eu négligence et impéritie de ce côté-là. Et pour masquer cette faute, les journaux, le « Figaro » à leur tête, ont fait tomber leurs foudres d'abord sur les grévistes, qui n'auraient pas eu le droit de faire grève, ensuite sur la police, qui aurait dû deviner elle-même ce qu'il fallait faire. Cette tactique n'était ni sincère, ni généreuse, ni adroite. Les premiers responsables sont bel et bien les organisateurs des courses.

On a imprimé que l'émotion avait été énorme à Paris. Je ne m'en suis guère aperçu. D'autant plus que je fais une distinction entre les termes sensation et émotion, qu'on prend trop souvent l'un pour l'autre. J'accorde que la sensation a été assez vive, car les incidents en question ne pouvaient rester, inaperçus. Mais en somme le monde des courses est spécial, c'est un clan de quinze à vingt mille personnes enrôlées dans un but de jeu. Ce contingent s'augmente lors des grandes fêtes sportives de quelques douzaines de milliers de curieux, comme ce fut le cas à Auteuil; mais ces grandes fêtes sont rares et ont lieu à la fin de la saison, précisément en ce moment-ci.

Or les incidents d'Auteuil s'expliquent le plus facilement du monde. Le clan des courses est composé de deux éléments principaux, les habitués des tribunes, gens qui peuvent faire de la dépense, et les habitués de la pelouse, gens qui ont la bourse plate, pour lesquels le paiement de l'entrée de vingt sous fut un sacrifice et qui sont venus là pour jouer. C'est à la pelouse qu'on s'est fâché sur les retards énormes de l'exécution du programme. Et d'autant plus brutalement que la moitié au moins de cette plèbe n'est qu'un ramassis de fainéants et d'apaches. Par contre dans les tribunes on s'est armé de philosophie comme je font les êtres bien élevés.

En fin de compte, le comité d'organisation a sauvé la situation en faisant courir coûte que coûte. Supposez que pris de peur, il eût supprimé les courses, à ce coup tout eût tourné en émeute, la journée aurait fort mal fini, peut-être dans le sang.

Nos journaux ont plaint les pauvres de Paris, qui ont retiré du pari mutuel une somme inférieure à celle escomptée. Demandons aux pauvres ce qu'ils en pensent, je suis sûr d'avance qu'ils répondront: Mais depuis quand nous en donne-t-on de cet argent ? Non, on ne leur en donne pas; c'est l'Assistance publique qui encaisse pour eux et dimanche, en regard de l'énormité de son budget, elle n'a pas essayé proportionnellement un grand donjon. Par contre, les cent mille curieux qui se superposaient au clan des habitués ont été préservés de risquer une pièce de cinq francs ou deux au jeu; ils ont fait des économies, puisque la règle est que sur vingt joueurs deux à peine gagnent. Que de gens étaient lundi extrêmement heureux de retrouver leurs écus dans le portemonnaie !

Je comprends que le « Figaro » ait eu un ton si courroucé contre le désordre de dimanche. C'est que la classe riche qu'il représente a l'habitude d'être aux courses comme chez elle; enfermée dans ses compartiments spéciaux et loin du vulgaire, protégée par les barrières, le contrôle et la police, elle était un peu vexée que les organisateurs eussent pris si mal leurs mesures; mais il n'est pas dans ses usages de frapper ses amis quand ils sont coupables, et le journal lui-même a fait dévier la querelle sur les grévistes et la police. L'étonnant est que les autres journaux ont agi de même. Il y a une mentalité spéciale dans le monde cultivé pour les cas spéciaux, tel par exemple celui des courses.

C. R.-P.

HAUSSE DU BLÉ HAUSSE DU PAIN

Déclarations de diverses personnalités de la Bourse de commerce de Paris

L'augmentation du prix du pain s'est généralisée dans presque toute la France, et le pain a augmenté au moins de cinq centimes les deux kilos; dans les quartiers riches de Paris, l'augmentation a été de cinq centimes par kilo.

Le prix du pain dépend du prix de la farine, augmenté des frais de panification; ceux-ci étant restés les mêmes, c'est donc le prix de la farine qui s'est élevé.

Le prix de la farine dépend lui-même du prix du blé, augmenté des frais de mouture; ceux-ci n'ayant pas bougé, il est évident que c'est la hausse du blé qui a provoqué la hausse du pain.

La hausse du pain correspond-elle exactement à la hausse du blé, ou bien a-t-on profité d'un mouvement de hausse pour majorer le prix du pain? D'autre part, quelles ont été les causes et quelle sera la durée de cette hausse?

Telles sont les questions que le « Temps » a posées à diverses personnalités de la Bourse de commerce.

« Pour se rendre compte des fluctuations du prix du blé, a répondu un important négociant de la région parisienne, il suffit de consulter les mercuriales.

« Depuis trois mois, le prix du blé a monté, dans le monde entier, de 4 à 5 francs sur les plus hauts prix cotés. Cette hausse est due à une raréfaction du blé: pour la France, la récolte de 1908 a été déficitaire; dans les autres grands pays producteurs de blé, l'Argentine par exemple, la récolte a été inférieure à la moyenne.

« D'autre part, certains importateurs, comme l'Allemagne, ont eu de plus grands besoins et la demande a été plus considérable. C'est ainsi qu'à Berlin, le blé disponible sur juillet est coté 32 fr. 19 les 100 kilos. Comme en France, il existe en Allemagne un droit de douane de 6 fr. 75 à 7 fr.

« Le prix mondial du blé n'a augmenté que d'une petite fraction du droit de douane, car la France n'a pas eu besoin d'importer. On croit généralement qu'en France, nous arriverons à faire la soudure, c'est-à-dire que nous pourrions atteindre la prochaine récolte sans avoir recours à l'importation des blés étrangers.

« En Angleterre, où il n'y a pas de droit de douane le prix du blé est à peu de chose près le même qu'en France: le 15 juin, on cotait à Liverpool 25 fr. 15 et à Londres 25 fr. 50.

Cette hausse du blé est-elle due à la spéculation? On a maintes fois parlé d'un accaparement du blé, organisé en Amérique par M. Patten, qui aurait ainsi réalisé nombre de millions.

« Mais ce jeu de hausse, très aléatoire et qui a ruiné des précurseurs de M. Patten, ne suffit pas à expliquer l'augmentation du prix du blé sur le marché mondial. Il y a eu pénurie de blé tout d'abord, voilà la réalité, et la spéculation en Amérique n'a fait qu'enregistrer cette pénurie de la marchandise. Mais déjà les cours tendent à baisser: le blé coté 26 fr. 25 sur juillet, est coté 24 fr. 50 sur septembre.

« Il n'y a pas lieu de s'alarmer pour le moment; si la récolte en terre est normale, et rien ne fait présager le contraire, les prix vont s'établir sur la base acceptable. On atteindra péniblement sans doute, le mois d'août et à cette époque les prix reprendront le cours normal.

« Mais si, pour une cause quelconque, la récolte était moins bonne, si elle venait tardivement, il pourrait se produire un mouvement de hausse, qui d'ailleurs ne se prolongerait guère au-delà de 15 jours.

La hausse du pain correspond-elle à cette hausse du blé dont nous venons d'établir les causes et de faire prévoir la fin?

Voici la réponse qui a été faite au « Temps »:

« On estime que 100 kilos de blé donnent environ 100 kilos de pain; cela n'est pas tout à fait exact pour Paris, où il faut pour 100 kilos de pain un peu plus de 100 kilos de blé.

« Ceci établi, la hausse du kilo de pain doit être égale à la hausse du kilo de blé, les frais de mouture et de panification étant supposés constants.

« Le pain a monté de cinq centimes aux deux kilos, c'est-à-dire de 2 centimes et demi par kilo. Cette hausse serait plutôt inférieure à la hausse du blé, puisque celui-ci a augmenté de 5 à 6 centimes.

« Comment cette différence s'est-elle établie? On ne peut avancer que les boulangers, s'ils ont subi au début une partie de la hausse, aient voulu faire pareil cadeau à leurs clients. Il faut donc que d'autres facteurs soient intervenus pour empêcher une plus grande augmentation du pain.

« Il y a eu réduction de la marge de panification pour le boulanger et réduction de la marge de mouture pour le meunier.

En outre, le prix des issues, du son, est très élevé en ce moment; cela a permis aux meuniers de vendre leur farine un peu meilleur marché.

« Tout cela a permis de combler la différence entre le prix du blé et le prix du pain.

De ces renseignements il résulte que la hausse du pain a été simplement la conséquence de la hausse du blé et que la récolte de 1909 s'annonçant comme satisfaisante, le prix du pain a chance de revenir prochainement à un cours plus normal.

Nouvelles étrangères

FRANCE

Quatre millions d'escroqueries.

Le consul des Etats-Unis à Lille, M. King, est en ce moment l'objet, devant la onzième chambre du tribunal correctionnel, d'une poursuite en escroquerie dans laquelle sont impliqués quatre autres prévenus, parmi lesquels deux banquiers américains, exerçant à Paris.

Il est fait grief à M. King, ainsi qu'à ses quatre coprévenus, d'avoir, par des procédés mensongers et des manœuvres frauduleuses, placé pour quatre millions d'actions d'une mine mexicaine, dénommée la Capuzaya.

Ces actions n'étaient même pas dignes d'être négociées au marché des Pieds-Humides. Au lieu d'invoquer devant ses juges le bénéfice de l'immunité diplomatique, le consul des Etats-Unis à Lille a préféré soulever une exception de nullité de la procédure, basée sur une irrégularité de magistrat enquêteur.

Le tribunal a rejeté le moyen de M. King, et celui-ci, ayant déclaré qu'il allait interjeter appel devant la Cour, son avocat a obtenu qu'il fût sursis aux débats.

Bravo, cocher!

Comme il remontait lentement, la nuit dernière, vers minuit, le boulevard de Strasbourg pour aller remettre au dépôt de la Villette, le cocher parisien François Jiel aperçut deux individus occupés à dévaliser un dormeur sur un banc.

Sans hésiter, le brave homme enveloppa son cheval d'un vigoureux coup de fouet et alla aviser un agent, de planter un peu plus loin.

Ce dernier appela un de ses collègues et tous deux montèrent dans le fiacre, qui les amena rapidement à l'endroit indiqué.

La voiture stoppa brusquement devant le banc où les apaches continuaient leurs opérations et, de chaque portière, un agent surgit. En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, les gardiens de la paix avaient passé les menottes aux détresseurs qu'ils conduisirent devant M. Archer, commissaire de police du quartier.

Ces pickpockets avaient coupé toutes les poches de l'imprudent dormeur avec des ciseaux et s'étaient emparés du portefeuille et du portemonnaie, contenant ensemble près de 400 francs.

ALLEMAGNE

L'impôt sur les valeurs de bourse.

Mardi, après avoir liquidé divers projets d'intérêt secondaire, le Reichstag a poursuivi la discussion de l'impôt sur les valeurs de bourse.

M. de Gamp, du parti de l'Empire, explique qu'un grand nombre de ses amis admettent pas sous cette forme l'impôt sur les valeurs de bourse, parce que de cette façon on n'atteint pas le but qu'on se propose. Mais le parti de l'Empire entend bien retirer de la Bourse un impôt plus élevé.

Plusieurs députés expriment l'avis de leur parti. M. Weber, national-libéral, entre autres, déclare qu'il tient cet impôt pour inadmissible; il aurait pour conséquence d'amener les grandes banques à se coaliser et à traiter leurs affaires plus secrètement.

L'impôt est néanmoins voté à l'appel nominal par 203 voix contre 155 et une abstention.

M. Paasché, vice-président, annonce que le secrétaire d'Etat de Bethmann-Hollweg s'est déclaré prêt à répondre le 30 juin à une interpellation socialiste sur le renchérissement de la vie.

# BANQUE FÉDÉRALE

(SOCIÉTÉ ANONYME)  
LA CHAUX-DE-FONDS

Cours des Changes. le 23 Juin 1909.

Nous sommes aujourd'hui, sans variations importantes, acheteurs en compte-courant, ou au comptant moins 1/2% de commission, de papier bancaire sur

	Esq.	Cour.
<b>France</b>		
Chèque Paris	30/100	100 04
Court et petits effets longs	3	100 04
3 mois accept. françaises	3	100 17 1/2
3 mois minimum 3000 fr.	3	100 27 1/2
Chèque	3	25 20 1/2
<b>Londres</b>		
Court et petits effets longs	3 1/2	25 19
3 mois acceptat. anglaises	3 1/2	25 20
3 mois minimum L. 100	3 1/2	25 21 1/2
Chèque Berlin, Francfort	3 1/2	123 39 1/2
Court et petits effets longs	3 1/2	123 39 1/2
3 mois acceptat. allemandes	3 1/2	123 39 1/2
3 mois minimum M. 3000.	3 1/2	123 45
Chèque Gènes, Milan, Turin	5	99 78 1/2
Court et petits effets longs	5	99 78 1/2
3 mois, 4 chiffres	5	99 95
3 mois, 4 chiffres	5	100 05
Chèque Bruxelles, Anvers	3 1/2	99 78 1/2
3 à 3 mois, trait. acc. 3000 fr.	3 1/2	100 01 1/2
Non acc., bill., mand., 3 et 4 ch.	3 1/2	99 78 1/2
Chèque et court	3 1/2	108 55
3 à 3 mois, trait. acc. Fl. 3000	3 1/2	108 80
Non acc., bill., mand., 3 et 4 ch.	3 1/2	108 55
Chèque et court	3 1/2	104 94 1/2
Petits effets longs	4	105 —
3 à 3 mois, 4 chiffres	5	5 15 1/2
Chèque	5	5 15
<b>SWISS</b>		
Jusqu'à 4 mois	30/100	5 15
<b>Billets de banque français</b>		
allemands	—	100 —
russe	—	128 27 1/2
autrichiens	—	3 65
anglais	—	104 85
italiens	—	25 19
Souverains anglais	—	99 70
Pièces de 20 mark	—	36 15
	—	24 65 1/2

## Enchères Publiques de Bois

aux Brenotêts (Côtes du Doubs)

Vendeurs: MM. Joset et Bourquin.

Date: Lundi 28 Juin 1909, à 2 h. du soir.

Détail: 200 stères foyard cartelage, rondins et branches.

- 5 lots charonnage rond
- 8 billes frêne sciées
- 8 billes foyard
- 5 billes plane
- 35 billes sapin

Il sera en outre vendu un potager français.

Termes: 3 mois sous cautions.

La Chaux-de-Fonds, le 19 Juin 1909.

Le Greffier de Paix: G. HENRIOD.

10840-4

## Mise à Ban

L'hoirie Perret-Michelin met à ban le domaine qu'elle possède à la Recorne, quartier des Epiatures. En conséquence défense est faite de circuler, tant sur les prés que sur les pâturages, d'y établir des sentiers, d'endommager les clôtures. Une surveillance active sera exercée et les contrevenants seront poursuivis selon droit. La Chaux-de-Fonds, le 19 Juin 1909.

Pour l'hoirie Perret-Michelin: 10828-2 R. Jacot-Guillarmod, notaire.

**Secrets.** Secrets à vis et américains sont entrepris à l'atelier Georges Ducommun, à Sonviller. 10892-2

### GRANDS ET NOUVEAUX MAGASINS

# Jacques Ségal

## 36, Léopold-Robert, 36

### FIN DE SAISON

Dès aujourd'hui, il sera accordé une forte réduction sur toutes les

## Confections pour dames et fillettes

## Ombrelles et Blouses pour dames

OCCASIONS:

## Lainettes pour Robes et Blouses

à 60 cent. le mètre

## Un lot Vêtements complets pr hommes

à 23 et 19 francs

— TELEPHONE 1073 —

— PRIX FIXE —

### Maladies de la peau

de toutes sortes, les cas les plus invétérés sont guéris radicalement et rapidement par les remèdes inoffensifs, sans dérangement.

Dartres sèches et humides, démangeaisons, abcès aux jambes, chute de cheveux, pellicules, gale, éruptions au visage, boutons, crimons, rougeurs de nez et du visage, dartres de la barbe, rousseurs et taches, poils du visage, rugosité de la peau, transpiration trop abondante, affections gommeuses et des glandes sont supprimés en très peu de temps au moyen d'un traitement par correspondance.

Brochure gratis et franco.

S'adresser à l'Institut médicoal « Vibron » à Wienacht sur le lac de Constance (Suisse).

L'établissement est dirigé par un médecin suisse expérimenté et diplômé. Consultations tous les jours de 10 heures à midi.

12 bouteilles de véritable Ue 1940

### Banme merveilleux anglais

à 3 et 4 fr., franco, contre remboursement. Pharmacie Reichmann, Nafels. 9343-16

**Pour le 31 octobre 1909**

A louer rue Jaquet-Droz 6, 1er étage de 3 chambres au soleil levant, vestibule et toutes dépendances. — S'adresser à M. Jules L'Héritier, rue de la Promenade 14. 9110-3

## Fritz Salvvisberg

Ferblantier

9, Rue Jaquet-Droz, 9  
(précédemment Rocher 21)

Fabrication de caisses d'emballage pour l'horlogerie, couleuses en zinc avec fond en cuivre, grand choix de caisses à balayures en tôle noire et tôle galvanisée. Fourneaux et tuyaux en tôle. Réparations en tous genres. Téléphone 589. 6853-248

Nouvelle brochure de T. COMBE

N° 47

## La Famille Fatiguée

Librairie Courvoisier

## À LOUER

pour tout de suite ou époque à convenir:

**Fritz-Courvoisier 21.** logements de 4 chambres, cuisine, dépendances et part au jardin. 7532-16\*

**Nord 74,** 1er étage de 2 chambres, cuisine et dépendances, gaz et électricité installés. 7533

**Daniel-Jeanrichard 29.** 2me étage de 3 chambres, cuisine et dépendances. 7535

**Général-Dufour 10.** joli pignon de 2 chambres, cuisine et dépendances. 7536

**Granges 9,** Pignon de 1 chambre, cuisine et dépendances. 7538

**Place de l'Hôtel-de-Ville 5,** 3me étage de 6 chambres, 2 cuisines et dépendances. 7539

**Pour le 31 octobre 1909:**

**Daniel-Jeanrichard 37,** 2me étage de 2 chambres, alcôve, corridor fermé, cuisine et dépendances. 7540

**Industrie 3,** pignon de 1 chambre, 1 cabinet, cuisine et dépendances. 7542

**Parc 112,** logement de 3 chambres, alcôve, cuisine et dépendances. Concierge dans la maison. 8643

**Parc 33,** 1er étage de 3 chambres, cuisine et dépendances. 9257

**Serre 45.** 3me étage de 3 chambres, alcôve, cuisine, corridor et dépendances. 9258

S'adresser Etude René Jacot-Guillarmod, notaire, Place de l'Hôtel-de-Ville 5.

## À LOUER

pour fr. 35 par mois, à la Recorne un beau logement de 4 chambres, cuisine, balcon, jardin et dépendances. — S'adresser chez MM. L'Héritier frères, rue du Commerce 130. 20822-78\*

## À louer

au centre de la ville, plusieurs beaux appartements de 3 chambres, cuisine, corridor fermé et dépendances, lessiverie dans la maison, fr. 30.— à 45.— fr. par mois. — S'adresser à M. Ch. DURIN, rue Léopold-Robert 132. n-6470 c 9335-4

## Sur les deux Rives

PAR LÉON DE TINSEAU

Le Vendéen ne bougea pas. Les yeux fermés, il semblait se questionner lui-même, et les mouvements convulsifs de ses lèvres faisaient voir quel combat se livrait en lui.

— M'avez-vous entendu ? cria Pécheroux. Faut-il vous répéter l'ordre d'un chef ?

Sans faire un geste, mais aussi pâle que les statues qui le contemplaient de leurs yeux de marbre, le sergent pénétra, suivi de ses hommes, dans la chapelle où les chants avaient cessé. Peu après, les religieux défilèrent, chacun ayant sur son épaule une main de gendarme qui l'effleurait seulement. Les fantassins suivaient, la besogne étant terminée.

A ce moment une jeune femme qui portait un des vieux noms de la province, et qui avait passé la nuit au milieu d'une foule exaspérée, céda — qu'on l'en excuse — à un de ces mouvements dont les nerfs féminins sont le jouet.

Abordant le jeune chef de l'escouade :

— N'avez-vous pas honte de ce que vous venez de faire ? demanda-t-elle d'une voix vibrante de passion.

Pagnères continua de défilé. Alors, provoquée par son silence, elle cria plus haut :

— Vous n'osez pas répondre, canaille !

— Madame, fit l'insulté qui la dominait de toute la tête, sous les armes on doit être muet.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Callmann-Lévy éditeurs, à Paris.

— Alors, si les paroles ne vous font rien, vous comprendrez les gestes.

Sa main fine, levée, retomba sur la joue du sergent qui se trouvait alors au haut du perron. Sans un mouvement, superbe de sang-froid, mais tremblant comme une feuille, il dit presque à voix basse :

— Un gentilhomme respecte toujours une femme. C'est vous qui ne comprenez pas ce que j'endure.

Au front de la compagnie, Pécheroux, qui n'avait rien perdu de la scène, se tenait les côtes en regardant cette jolie et mignonne créature occupée à battre un géant.

A sept heures, la compagnie déposait les fusils aux râteliers de la caserne. Le colonel entendit le rapport de Pécheroux et ne fit pas d'observation. Puis il désigna parler sans témoin à Pagnères, dont la physiologie bouleversée l'effraya :

— Calmez-vous, dit-il, et donnez-moi les détails de l'incident auquel vous fûtes mêlé.

— Mon colonel, à quatre heures du matin nous avons cerné l'église ; mais déjà elle était pleine de monde. Les gendarmes n'étant pas assez nombreux pour exécuter leur consigne, le capitaine m'a donné l'ordre d'intervenir : j'ai obéi.

Olivier fit une pause. Encore que le récit fût bref, le narrateur semblait avoir besoin de reprendre haleine.

— Pauvre garçon, lui dit le vieil officier, dans quel état vous êtes ! Ce qui est fait est fait : je devine toutes vos pensées. Que voulez-vous ? Si vous aviez agi autrement, votre carrière était brisée.

Le jeune homme bondit comme sous une cruelle insulte.

— Ah ! s'écria-t-il, comme j'aurais honte de moi-même si j'y avais seulement songé ! Ma seule excuse à mes yeux, c'est que je n'ai songé à rien. Je suis soldat dans l'âme. Jamais l'idée ne m'était venue qu'une heure maudite pourrait sonner, où le soldat français, au commandement de « marche ! » devrait se poser cette question : « dois-je obéir ? »

N'obtenant aucune réponse de son chef dont

la moustache grise était secouée par des mouvements nerveux, Pagnères continua :

— J'ai obéi à l'instinct, à cette suggestion de l'ordre donné, qui nous précipite en avant, qui nous fait oublier la mort et les blessures, je le suppose du moins, puisque je n'ai pas même reçu le baptême du feu. Je ressemblais fort au somnambule qui agit dans son rêve ; mais déjà mes yeux commençaient à s'ouvrir... C'est alors qu'une jeune femme m'a brusquement éveillé en me traitant, dans la limite de ses moyens, comme les filles de nos Chouans traitaient les Bleus. Au moment où je quittais l'église, en présence de toute la compagnie, à la grande joie du capitaine, elle m'a giflé !

— Elle a eu mille fois tort ; je vous autorise à porter plainte.

— Merci, mon colonel. Je préfère garder la gifle. D'ailleurs, si je vous racontais mon enfance, mon éducation, certaines péripéties de mon existence, vous comprendriez que le soufflet qui est là, sur ma joue, n'est pas le plus douloureux que j'ai reçu ce matin.

— Calmez-vous, dit encore le vieux soldat. Comme votre chef, je vous approuve et vous estime d'avoir obéi. Songez que l'ennemi est à quelques lieues.

— Qu'importe ? fit Pagnères. La distance est encore trop longue pour ceux qui...

— Taisez-vous ! Ne parlez pas politique ! Remettez-vous au travail. Vos galons viendront bientôt.

— Comme récompense ? Pourquoi pas le ruban rouge ?

Son chef gardant le silence, il continua :

— Mon colonel, puis-je vous demander une faveur puisque j'ai si bien mérité de la patrie ? Ma classe va être renvoyée. Accordez-moi une permission de huit jours qui me rendra libre dès ce soir.

— Et votre examen ?

— Ah ! s'écria le sergent incapable de se contenir. Vous ne voyez donc pas que c'est un désespéré qui est devant vous ! J'ai tout quitté : un pays que j'aimais, les tombes de mes parents, d'autres fantômes très chers.

Je suis venu, ivre en quelque sorte de dévouement et de sacrifice. Oui, mon père m'avait grisé d'enthousiasme. Le drapeau, les batailles, la défaite vengée, Dieu et la France !... Voilà trois ans que je me prépare, sans un plaisir, sans une distraction. Certes, je ne les regrette pas, ces trois ans ! Toute ma vie je me souviendrai que j'ai fait mon devoir. Mais qu'y ai-je gagné ? Qu'y gagnera la France et Dieu ! De mes campagnes je rapporte sur une joue la cicatrice faite par un pavé, sur l'autre la gifle donnée par une femme.

— Allons ! mon cher, ceci ne touche pas à l'honneur.

— Il ne manquerait plus que ça ! Oui, l'honneur est sauf, mais tout le reste est perdu. Je vous en prie, mon colonel. Signez ma feuille de route, et permettez que je serre la main d'un homme qui a reçu des blessures plus glorieuses que les miennes.

— Prenez le temps de réfléchir.

— Comme vous seriez bon de ne pas me retenir à la caserne dans l'état où je suis ! Épargnez-moi la sensation de punir certain rieur...

— Partez donc si vous craignez de mal faire. Quelle destination dois-je écrire sur votre feuille ?

— Le Havre, s'il vous plaît, mon colonel.

— Vous retournez là-bas ?

— Oui, et pour toujours, fit Olivier.

— Mais si le moment vient de nous battre avec « eux » ?

— Alors, dit Olivier, soyez tranquille, je serai là.

XX

Damasse Lefebvre, suivant la ruelle crochue où s'abrite le couvent des Ursulines, découvrit un jeune homme haut de six pieds qui, le nez en l'air, semblait compter les ouvertures de la façade.

(En approchant, il le reconnut :

— Pagnères ! Voyons !... Est-ce que j'ai la berlue ? Que diable faites-vous... à Québec ?

(A suivre.)

2<sup>me</sup> Feuille **L'IMPARTIAL** 2<sup>me</sup> Feuille

**L'IMPARTIAL** de ce jour paraît en 8 pages.

— JEUDI 24 JUIN 1909 —

**Sociétés de musique**

**Orchestre l'Espérance.** — Répétition à 8 1/2 heures précises, au local (Brasserie de la Serra).  
**Orchestre La Brise.** — Répétition à 8 heures et demie au local.

**Sociétés de chant**

**Männerchor Harmonie.** — Gesangstunde Donnerstag 9 Uhr (Etoile d'Or).

**Sociétés de gymnastique**

**Antienne Section.** — Exercices à 9 h. à la Halle.  
**L'Abellie.** — Exercices à 8 1/2 h. du soir.

**Hommes.** — Exercices à 8 1/2 h. (Grande Halle).

**Réunions diverses**

**Société suisse des Commerçants.** — Groupe littéraire, à 8 1/2 heures, au local.

**Espéranto.** — Réunion à 8 1/2 h. du soir (Salle de la justice de paix).

**Le nouvel uniforme**

Les essais d'un nouvel uniforme font parler d'eux, écrit dans le «Journal de Genève» M. Feyeler. Dans le public, on en parle surtout en mal, pour une foule de raisons, les unes valables et d'autres qui le sont moins. Les journalistes se mettent en mal d'expressions pittoresques et d'effets littéraires; tel voit nos soldats «fangeux» ou «boueux», jugement manifestement exagéré; ailleurs, on exprime la crainte de soldats honteux de leur affublement; nous ne voulons pas des perroquets qu'on nous montre, écrit un troisième, et pour un quatrième, il ne s'agit pas d'avoir «des soldats vergogneux qui se gênent de se montrer aux filles».

Toutes ces critiques procèdent de très bons sentiments. Il est incontestable que s'il faut souscrire aux exigences de la bataille contemporaine qui réclament l'invisibilité du soldat, elles ne doivent pas nous faire oublier la nécessité de tenues seyantes. Celles-ci furent le premier désir, le plus constant aussi et le plus impérieux des hommes de tous les temps, de tous les peuples et de tous les climats. Mais il est non moins incontestable que, quelle que soit la solution, elle soulèvera des protestations véhémentes. Car c'est affaire de goût et rien n'est plus capricieux. Alliez persuader à certains nègres de l'Afrique équatoriale que l'anneau n'est pas beau qu'ils se piquent dans le nez et que l'on peut trouver mieux que le disque qui déforme leur lèvre inférieure. Et persuadez nos femmes élégantes d'Europe, qui ne sont point des sauvages, que la grâce ne consiste pas, sous prétexte de se couvrir la tête, à surmonter une chevelure remarquable par sa fausseté d'un objet informe et prétentieux. Les anciens étaient sages, qui recommandaient de ne point disputer des goûts et des couleurs.

Un peu de panache n'en est pas moins nécessaire aux soldats, surtout pendant qu'il est en âge d'élite, et il semble bien qu'aux yeux du public, et du militaire lui-même, ce minimum de panache n'existe pas dans l'uniforme à l'essai. La couleur grise ne lui revient pas. On a beau lui expliquer que les Italiens, les Autrichiens, les Allemands, et les Belges s'y sont tous arrêtés, ce qu'il trouve laid chez les autres ne le console pas de sa propre laidure. L'opinion sur ce point semble très généralement acquise; les commissions les plus savantes auront de la peine à la modifier.

Il est un gris cependant auquel on semble n'avoir prêté jusqu'à présent qu'une attention distraite et qui aurait sans doute plus de succès que les gris jaune, les gris vert et les gris brochet; ce serait le gris bleu. A mon goût, que je me garderais de prétendre imposer à personne, il a une apparence plus élégante, plus franche et, dans tous les cas, plus propre. Serait-il plus délicat? Tous les tailleurs et drapiers sont d'accord pour déclarer que le gris vert et le gris jaune procurent des qualités d'étoffes immanquablement inférieures. Le gris bleu est le plus solide, dit-on, partant plus durable.

Il y aurait encore une autre solution, la plus simple peut-être et qui mettrait le plus facilement tout le monde d'accord. Conserver dans son allure générale la tunique actuelle, mais en l'allégeant; elle n'aurait, par exemple, qu'un seul rang de boutons, et une ou deux poches sur le devant comme la vareuse d'officiers. Puis, tenir en réserve dans les arsenaux une blouse grise légère et bon marché, qui pourrait être passée par dessus la tunique s'il fait froid, portée sans elle s'il fait chaud, qui servirait de tenue de travail en temps de paix et de «tenue d'invisibilité» en temps de guerre. Ainsi procéderaient les Japonais pendant la campagne de Mandchourie. Lorsqu'ils se furent aperçus que l'uniforme foncé les désignait aux coups de l'ennemi, ils passèrent leur jersey kaki sur leur tunique. Puis, quand arrivèrent les chaleurs, la tunique disparut et le jersey resta. A ce moment, l'instinct de la conservation l'emporta sur le besoin de la parure. Enfin, ayant battu les Russes, le soldat japonais ne trouva plus mal seyante une tenue témoin de ses victoires. Il recommença à se montrer aux filles sans que l'uniforme kaki le rendît vergogneux.

**Correspondance Parisienne**

Paris, 22 juin.

Les derniers incidents des courses ont révéilé au public que l'organisation des écuries et le dressage des chevaux sont aux mains des Anglais. Autrefois, ils n'y étaient pas que prédominants comme aujourd'hui; ils étaient alors seuls, bien seuls; mais depuis quelques années on a introduit dans la corporation quelques Français, soit comme entraîneurs, soit comme lads et garçons d'écurie (les lads montent les chevaux pour l'entraînement).

Or les propriétaires, qui sont Français bien entendu, excepté M. Vanderbilt qui possède une écurie chez nous, font dire par leurs journaux qu'ils regrettent d'avoir laissé des Français entrer dans la place, que leur introduction a apporté des idées syndicalistes et révolutionnaires.

D'autre part les pouvoirs publics reprochent aux entraîneurs, particulièrement aux entraîneurs anglais, de méconnaître systématiquement les lois françaises concernant la protection des salariés et de traiter leur personnel en dehors des règles légales.

C'est là la vraie origine des agitations actuelles. Les sportsmen désiraient purger leur organisation de dressage de tout élément français, et les menacés se défendent.

Noutefois, comme tout le monde a intérêt à conserver les courses, les autorités s'engagent à les préserver de tout nouvel attentat. On a mobilisé à titre permanent des gendarmes et des agents nombreux pour protéger les voyages des animaux entre les écuries et les hippodromes.

**Nouvelles des Cantons**

**L'attaché militaire.**

BERNE. — Nous lisons dans le «Bernier Tagblatt»: «L'autre jour, l'attaché militaire français à la légation de France à Berne arrivait dans un de nos bureaux militaires. Son oeil de faucon aperçut sur la table un manuscrit qui lui parut être intéressant. Il pria l'officier supérieur présent de bien vouloir le lui communiquer, ce qui lui fut refusé carrément. Là-dessus, l'attaché part, se rend deux étages au-dessous, dans le bureau d'un employé subalterne et lui fait la même demande, sur un ton le plus innocent du monde. L'employé ne se laisse pas imposer et déclara qu'il devait d'abord demander la permission au Département; celui-ci s'adressa alors à l'officier supérieur qui venait de refuser la pièce à l'attaché, et la singulière manière d'agir de celui-ci fut découverte.»

Et le journal bernois ajoute: «L'attaché militaire français est accrédité à Berne depuis 1907. Si le Conseil fédéral ne demande pas son changement au gouvernement français, il y aura lieu d'interdire au personnel de l'administration fédérale toute relation avec ce monsieur et de punir par le renvoi ceux qui ne se conformeraient pas à ces instructions.»

Voilà la version du «Bernier Tagblatt». Est-elle exacte en tous points? C'est ce qu'il serait intéressant de savoir. Il paraît assez peu vraisemblable qu'un officier supérieur ne se rende pas compte de l'étrangeté d'un pareil procédé. Attendons le démenti qui ne saurait tarder.

**Bien mal acquis.**

FRIBOURG. — M. Marmier, à Estavayer-le-Lac, le musicien bien connu, possède à Sévaz une ferme de construction fort ancienne que des maçons sont en train de réparer. L'autre jour, en perçant une muraille, un des ouvriers a trouvé un certain nombre de pièces d'or du quinzième siècle, dont la valeur semble être considérable.

Au lieu de prévenir le propriétaire de la maison, l'ouvrier se borna à faire part de sa trouvaille à l'un de ses camarades et tous deux partirent pour Neuchâtel, avec les précieuses pièces. Ils cherchèrent à les vendre, parait-il, au conservateur du Musée historique. Celui-ci, flairant quelque larcin, interrogea habilement les deux compères, puis avertit la Préfecture d'Estavayer qui fit aussitôt séquestrer les pièces. Le métal représenté à lui seul plus d'un millier de francs.

**Ignoble drôle.**

BALE. — Dimanche matin, de bonne heure, le paysan Karl Lang, à Liebenzweiler, frontière alsacienne, annonçait au maire du village que son père avait été trouvé mort dans la grange. Comme on savait que père et fils vivaient en mauvaise intelligence, les soupçons tombèrent immédiatement sur ce dernier, qui fut incarcéré.

Le Dr Stœcklin, de Rodersdorf, appelé sur les lieux, constata que le cou avait été presque entièrement sectionné au moyen d'un rasoir qui se trouvait à côté du cadavre. En outre, l'autopsie fit découvrir deux côtes cassées et un rognon écrasé, ce qui prouve que le malheureux avait dû être fortement maltraité avant de recevoir le coup mortel.

Comme dans la localité on savait que le fils était dur avec son père, le battait souvent, une enquête fut ouverte, qui amena au

jour une chemise tout ensanglantée. Le fils nie énergiquement; il prétend que son père s'est suicidé. Cependant la colère de la population était telle que les gendarmes ont eu toutes les peines du monde à protéger le prévenu contre ses fureurs.

**L'incendie de Flots.**

ST-GALL. — L'immeuble dans lequel dix personnes ont péri dans la nuit de lundi à mardi, à Flots, était une vieille construction de bois. Le feu a éclaté peu avant deux heures du matin. Quelques-uns des Italiens qui habitaient la maison ont sauté par les fenêtres, d'autres ont réussi à se sauver par les escaliers, mais la plus grande partie des habitants ont été asphyxiés. Leurs corps ont été retrouvés étendus les uns à côté des autres. Peu d'instant après la première alarme, toute la maison ne formait plus qu'un immense brasier. Les ouvriers italiens qui habitaient la maison étaient occupés à l'entreprise du chemin de fer Toggenbourg-Lac de Constance.

Le nombre des morts atteint jusqu'ici 12 parmi lesquels une famille entière composée du père, de la mère et de trois enfants; en outre, deux femmes et cinq ouvriers du tunnel. Les blessés, à l'hôpital, sont atteints grièvement. La plupart ont subi des fractures des bras ou des jambes qu'ils se sont faites en sautant par les fenêtres.

**Le zèle de Mossier l'inspecteur.**

VAUD. — Le samedi 31 octobre, 1908, le vapeur «Helvétie», venant de Genève et touchant Clarens à 6 heures 40 du soir, faisant sa dernière course du service d'automne, vint, ensuite d'une fausse manœuvre, donner du tambour en plein débarcadère. Plusieurs pilotes — d'ailleurs en assez mauvais état — furent arrachés et brisés. Les dégâts purement matériels, atteignirent un millier de francs.

Ni la direction de ladite compagnie générale de navigation, ni l'autorité locale n'attachèrent d'importance à cet accident, au reste assez fréquent, la quotité du dommage réservée. L'affaire aurait passé inaperçue sans le zèle de l'inspecteur fédéral — il faut bien justifier par quelque chose son droit à l'existence — qui requit une poursuite pénale contre le personnel du bateau et obtint le renvoi devant les tribunaux vaudois du capitaine et du premier timonier de l'«Helvétie», comme prévenus d'avoir, par négligence ou imprudence, exposé à un danger grave la sécurité de leur bateau et de ses passagers.

L'affaire est venue devant le tribunal de police de Vevey. Après avoir pris connaissance de la volumineuse enquête instruite ensuite de ces faits, entendu une quinzaine de témoins, le tribunal a libéré purement et simplement les deux inculpés de leur mise en prévention, en mettant tous les frais à la charge de la Confédération.

Ce jugement a été accueilli par les applaudissements aussitôt réprimés par le président, du public de la tribune, manifestement sympathique aux loups de mer qui venaient de passer sur la sellette.

**Vandalisme puni.**

Un jugement vient d'être rendu, qui constitue un sérieux garde-à-vous aux personnes qui commettent les actes de stupide vandalisme: couper des arbres ou des ceps, couper la queue d'un cheval ou le pis d'une vache, etc. Un jeune domestique de M. Jules Chautems, agriculteur à Champvent, reconnu coupable d'avoir coupé, dans un verger et dans un pré appartenant à son maître, dix jeunes arbres de 10 à 12 centimètres de circonférence, tous en pleine floraison et d'une valeur de 20 fr., au moyen d'un couteau militaire, a été condamné par le tribunal de police à un an de réclusion, à 200 francs de dommages-intérêts et aux frais de la cause.

Le jeune homme a déclaré avoir agi dans un moment d'ébourdisme causé par de trop copieuses libations et a montré un vif repentir de sa faute.

**En allumant une cigarette.**

Le tribunal de police d'Yverdon a condamné à quarante jours d'emprisonnement, aux frais de la cause, et au remboursement d'une partie du montant des dégâts, le nommé Henri Emery, des Oullayes, journalier, célibataire, 34 ans, sans domicile fixe, reconnu coupable d'avoir, le 2 mai dernier, après avoir dormi sur une meule de foin à 200 mètres du village de Suscévaz, mis le feu à ce foin en allumant une cigarette.

Lorsque le feu prit, Emery, qui est un peu simple d'esprit, au lieu de donner l'alarme au village, s'enfuit du côté d'Epédes; mais on l'aperçut, et il fut aussitôt arrêté. Il avoua de suite son acte imprudent. Le feu se communiqua à deux meules voisines et à deux noyers. Le total des dommages a été évalué à 570 fr.

**Recours en cassation.**

Dernièrement, le tribunal de district de Vevey acquittait M. Henri Baud, éditeur de la «Voix du Peuple», qui avait été traduit devant lui pour menaces contre la Société d'électricité de la Suisse romande, laquelle avait refusé de reprendre à son service un employé congédié.

Le ministère public ayant recouru contre ce jugement, l'affaire est venue mardi devant la cour de cassation pénale du Tribunal cantonal, présidée par M. A. Paccaud. Celle-ci a admis le recours du ministère public, cassé le jugement de Vevey et condamné Baud à 10 jours de réclusion et aux frais.

**Concours de musique.**

GENEVE. — Le succès du grand concours international de musique qui aura lieu à Genève les 14, 15 et 16 août 1909 est désormais assuré. Les adhésions sont déjà parvenues nombreuses au comité central et le nombre des sociétés concurrentes dépassera les prévisions les plus optimistes.

La population genevoise tout entière s'apprête à recevoir ses hôtes comme il convient et fait un appel chaleureux aux amis et aux familles des musiciens, car ils pourront passer agréablement leur temps, pendant et après le concours, en faisant les belles excursions dont Genève est le centre incontesté. Les commissions ont élaboré, dans ce but, un programme très complet d'excursions pour lesquelles les compagnies ont consenti d'importantes réductions pour les sociétés et leurs amis.

**Dangereux incendie.**

Mardi après-midi, vers 2 h. 30, un incendie très violent s'est déclaré dans les caves de la Pharmacie centrale, au n° 9 de la rue du Mont-Blanc.

Deux employés de la pharmacie avaient le matin, déchargé des caisses contenant des bouteilles et entassé dans le couloir de la cave la paille servant à l'emballage. A 1 h. 30, ils reprirent leur travail sans rien remarquer d'anormal; une heure après, une épaisse fumée sortait par le soupirail. On essaya de pénétrer dans la cave, mais la fumée était telle qu'il fallut y renoncer. Le poste permanent, immédiatement prévenu, accourut; les pompiers pénétrèrent dans la cave incendiée, à l'aide des scaphandres, et se rendirent compte du danger de ce feu, car les caves contenaient une quantité de bombes d'essences diverses.

Le feu a pris rapidement une grande extension, et la fumée sortait en torrents de toutes les issues. Les pompiers, après plusieurs essais furent obligés d'enfoncer le plancher de la pharmacie, pour pénétrer dans la cave.

Enfin, après deux heures d'efforts, les pompiers étaient maîtres du feu. Les dégâts ne sont pas très importants.

D'après l'enquête qui a été faite, le feu a pris dans la paille entreposée, mais on ignore comment, les deux employés ayant déclaré qu'ils n'avaient pas fumé. C'est peut-être un locataire de la maison qui aura jeté une allumette ou une cigarette dans la cage de l'escalier.

**Petites nouvelles suisses**

BERNE. — Mardi après-midi, le comité de l'Association de la Presse suisse a examiné, avec un certain nombre de membres de l'Assemblée fédérale et à propos d'un cas récent, la situation de la presse au Palais fédéral. L'Assemblée a discuté des mesures propres à sauvegarder la liberté et la dignité de la presse vis-à-vis de décisions arbitraires du Conseil fédéral.

BERNE. — Lundi, à Delémont, un bûcheron âgé de soixante-six ans, Constant Rais, préparant de la soupe pour le repas de midi, voulut, à défaut de pétrole (!), activer le feu avec de l'esprit-de-vin. La bouteille ayant fait explosion, les vêtements s'enflammèrent et la victime fut immédiatement transportée à l'Hôpital, couverte de brûlures graves et étendues.

BERNE. — Dimanche, un bébé de trois ans est tombé du troisième étage, au chemin des Philosophes. On croit qu'il ne survivra pas à ses blessures.

BIENNE. — Dans l'après-midi de lundi, à Boujean, le nommé Schori, manoeuvre chez M. Alb. Ritter, négociant en vins, est tombé du solier dans la grange. Grièvement blessé, le malheureux a été transporté à l'hôpital de Bienne. Schori est marié et père d'une nombreuse famille.

LAUSANNE. — Un incendie allumé par l'un des fils du propriétaire, âgé d'environ 35 ans, et qui a été de suite arrêté, a détruit, lundi matin, vers 9 heures, à l'entrée du village de Surpierre, un petit bâtiment. Le bétail et une partie du mobilier ont été sauvés. C'est à Surpierre le second cas de jeunes gens incendiant leur propre maison.

SION. — Les bouchers de la Suisse romande ont tenu, dimanche, leur congrès annuel à Sion. Il y avait plus de 200 participants. Après avoir liquidé les affaires administratives de la société, les congressistes sont montés à Valère; ils ont ensuite eu une soirée à l'hôtel de la Gare. Le lendemain, les bouchers sont partis en excursion à Fribourg. Il y eut de la réjouissance.

## Nos brevets d'invention

**Les brevets d'invention délivrés en Suisse sont-ils protégés? La question est controversée**

Un récent procès en contrefaçon de brevet, jugé par le Tribunal correctionnel de La Chaux-de-Fonds, a remis une fois de plus sur le tapis, la question de savoir si nos inventeurs sont suffisamment protégés. Les uns disent que les lois et règlements actuels sur la matière sont devenus notoirement insuffisants, les autres soutiennent qu'il n'en est rien et que les tribunaux sont suffisamment armés pour faire respecter les droits des propriétaires de brevets.

Dans son organe spécial, «Inventions-Revue», M. Alfred Matthey-Doret, ingénieur-conseil en notre ville, examine la situation avec une indiscutable compétence. Quelques points de son article, avec de brefs commentaires nous paraissent de nature à être relevés. Notre public industriel, généralement mal renseigné dans ce domaine, ne peut qu'en retirer d'utiles enseignements.

La loi suisse sur la matière révisée en 1907, dit expressément: «Les brevets sont délivrés sans garantie de la réalité, de la valeur, ou de la nouveauté de l'invention.» Ce texte est clair. Il indique sans ambage que le Bureau fédéral n'entend prendre aucune responsabilité. Les inventeurs sont dûment avertis. Cependant, il n'est pas de jour où quelque personne s'étonne que tel ou tel brevet ait été délivré, étant donné sa non-valeur évidente.

Il n'y a pourtant pas d'équivoque, mais certains gens sont ainsi faits que lorsqu'ils se sont trompés, ils veulent généralement en faire tomber la responsabilité sur d'autres. Et la race des inventeurs est tout particulièrement fertile en produits de ce genre.

Il faut absolument arriver, chez nous, à observer à ce propos, à introduire le système allemand de la recherche des antériorités et de la publication des brevets avant leur délivrance. Certes, ce moyen est excellent, le seul pour ainsi dire qui donne toute sa valeur au brevet délivré. Mais il se heurte à une difficulté primordiale que M. Alfred Matthey-Doret relève très justement quand il écrit:

«En 1906, le nombre des fonctionnaires du Patentamt de Berlin, s'élevait à un millier et les dépenses annuelles à près de cinq millions de francs, alors qu'en Suisse, pendant la même année, les dépenses se sont élevées au Bureau fédéral de la Propriété intellectuelle, à 293,000 francs, avec un total de 33 fonctionnaires. Il ne peut donc être question d'introduire en Suisse la recherche obligatoire d'antériorités, à moins de tripler ou quadrupler la taxe de dépôt des demandes de brevets et les annuités des brevets délivrés.»

Il est évident que nous ne pouvons pas nous payer le luxe d'entretenir un bureau dans le genre du Patentamt berlinois. Pour ce qui est de le faire vivre sur le dos des inventeurs, l'idée nous en semble très mauvaise.

Ce serait, en effet, fermer la porte à toute une catégorie de chercheurs modestes, dont souvent les créations ont autant de mérite que celles émanant de puissants établissements. Quand il faudra payer en Suisse pour obtenir un brevet, 4 ou 500 fr., au lieu de 120 ou 150, sans compter une surcharge considérable des annuités, la plupart de ceux qui auront trouvé quelque chose d'intéressant, mais dont les ressources sont maigres, devront renoncer complètement à une protection légale. Ce ne serait guère démocratique.

On aurait tort de croire, au reste, que le Bureau fédéral n'avertit jamais que tel brevet réclame n'a aucune chance de succès. L'article 27 de la loi dit que: «si le Bureau s'aperçoit qu'une invention n'est pas nouvelle, il en avertira le demandeur qui pourra à son gré maintenir, modifier ou abandonner sa demande.» Malheureusement, relève M. Alf. Matthey, «cela n'implique nullement une obligation pour les examinateurs du Bureau fédéral, qui sont déjà suffisamment surchargés de besogne, pour pouvoir encore se livrer à des recherches.»

«On peut admettre seulement que si un examinateur croit s'apercevoir, en cours d'examen d'une demande que celle-ci se rapporte à un objet connu, il en donne avis à l'inventeur. Depuis vingt ans que nous pratiquons comme agent de brevets, nous pouvons dire que maintes fois nous avons reçu de tels avis confidentiels du Bureau fédéral et que, dans la plupart des cas, les inventeurs auxquels nous soumettions naturellement ces avis, n'en ont pas tenu compte et ont maintenu leur demande.»

Voilà une déclaration qui n'a rien pour étonner. Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, un inventeur est fier de son idée à un tel point qu'aucun avis, si désintéressé soit-il, aucune objection ne parvient à lui faire comprendre qu'il s'emballe et que son brevet n'aura aucune valeur. Il ne faut donc pas trop s'apitoyer sur le sort de ces obstinés.

L'éditeur de «Inventions-Revue» nous paraît donner la note juste, quand il mentionne les deux moyens pour un inventeur «sérieux» et «honnête» de se mettre à l'abri des aléas, que présente notre législation; aléas qu'on reconnaît comme impossibles à supprimer.

«1° Il peut faire ou faire faire une recherche préalable dans la collection des brevets suisses publiés; ces collections existent dans tous les centres industriels du pays et elles peuvent être consultées sans frais.»

«2° Il peut déposer sa demande de brevet en Allemagne d'abord; cette demande lui coûtera naturellement plus cher qu'une demande de brevet suisse, le double environ, mais il bénéficiera de l'admirable organisation du Patentamt allemand en ce qui concerne les recherches d'antériorités et, au bout d'un laps de temps relativement court, trois mois à peu près, il saura si son invention est nouvelle ou non et, dans ce dernier cas, il connaîtra les antériorités qui lui sont opposées.»

«Il est bon de dire que le dépôt d'une demande de brevet effectué en Allemagne par un suisse, est au bénéfice de la convention internationale et que, dès la date de ce dépôt, il est accordé un délai d'un an pour pouvoir déposer valablement cette même demande en Suisse ou dans les autres pays unionistes.» Il y a des lacunes dans notre organisation sur les brevets, c'est certain, mais elles ne constituent pas des obstacles aussi importants qu'on veut bien le dire au développement des idées nouvelles, à leur réalisation pratique et à leur protection.

Beaucoup d'inventeurs ont su tirer parfaitement profit de leurs brevets; ils ne craignent nullement non plus les contrefaçons, car ils savent aussi que dans les cas bien déterminés, les tribunaux n'ont aucun mal à établir le bien-fondé de leurs réclamations et à rendre à César ce qui est à César.

Quant aux esprits perpétuellement en ébullition, qui plondent, tous les matins, une conception soi-disant nouvelle, s'imaginant réformer tout ce qui existe et crient à l'œuvre de génie, quand ils ont remplacé une vis par un clou, ceux-là ne sont pas tellement dignes d'intérêt qu'il faille se frapper à leur intention.

Même remarque pour la catégorie des «incapables d'aucune création, pillant sans vergogne les idées d'autrui, qu'il s'agisse de brevets, de modèles ou de marques de fabrique. Ce sont ceux-là qui disent volontiers que notre loi suisse ne protège rien du tout et qu'il suffit de changer quelques formes ou quelques détails pour «tourner» un brevet.»

Cette dernière phrase, de M. Alf. Matthey est parfaitement en place. Ce sont, en effet, ces gens-là qui ne sont jamais contents. Et pour cause. Mais en principe, celui qui est vraiment en possession d'une idée nouvelle n'a pas trop à se plaindre et peut s'estimer à l'abri de sérieuses contestations. Seulement, ceux-là sont plutôt rares.

Ch. N.

## Chronique neuchâteloise

**Pluie et courses scolaires.**

La pluie torrentielle qui n'a cessé de tomber hier après-midi a causé bien des ennuis, car on n'avait rarement vu, comme ce jour-là, autant de classes faire leur course scolaire; une partie des enfants de Neuchâtel étaient partis de la ville dans la matinée, soit pour le Saut-du-Doubs, soit pour la Tourne, tandis que les tout petits s'en allaient à Chambrelin.

Beaucoup d'écoles du dehors ont passé aussi au chef-lieu. Le petit bateau à vapeur du lac de Bière, qu'on ne voit dans ces parages qu'à de rares occasions, est venu aborder dans le port, chargé d'écolier, qui se rendaient à Chaumont.

On a également vu aux environs de 7 h. du soir, un fort contingent de petits Suisses allemands se dirigeant vers la gare et trempés jusqu'aux os.

Décidément, le ciel n'aura pas été propice, cette année-ci, aux courses scolaires.

**L'automobile et le paysan.**

Hier soir, entre 5 et 6 heures, un automobile monté par des étrangers passait à Anet; sur la route se trouvait au même moment un véhicule auquel étaient attelés deux chevaux. Ces derniers, lorsqu'ils entendirent le roulement de la machine, commencèrent à s'agiter et se seraient sans doute emballés, si les automobilistes n'étaient descendus de leur machine qu'ils avaient fait stopper sans retard.

Mais le paysan, ne montrant que peu de bonne volonté pour garer ses chevaux afin de laisser passer la machine, et cela malgré l'insistance des étrangers, ceux-ci remontèrent en automobile, et avec une extrême prudence, se remirent en marche. Cela n'empêcha pas les chevaux de se cabrer de nouveau et cette fois, ils brisèrent la limonière du char. La machine continua sa route, laissant le paysan tempêter tout à son aise.

Celui-ci téléphona au poste de police de Neuchâtel pour qu'on arrêtât les automobilistes. Mais après explications au bureau de police, les étrangers purent continuer leur chemin en toute sécurité.

**Ils se méfient.**

Les chasseurs du Vignoble prennent part en grand nombre à la chasse aux corbeaux, mais jusqu'ici le tableau a été plutôt maigre. Tel classeur qui a battu la campagne pendant plusieurs heures a réussi à abattre un corbeau, d'autres deux ou trois. On pourrait croire que ces malins oiseaux voraces ont eu vent de la mesure d'extermination prise contre eux. Dans le district de Boudry, à Colombier, Chanéaz, Grandchamp, Bevaix, notamment, où ils sont très nombreux d'habitude, ils paraissent avoir subitement disparus ou s'être réfugiés en lieu sûr.

**Il faudra du coton.**

Un concours original, c'est celui qui se tiendra à Neuchâtel, sur la place de gymnastique du Jardin anglais, le 15 août prochain, avec renvoi de huit jours en cas de mauvais temps. Il s'agit d'un concours intercantonal de tambours pour sections et solistes, qu'organise la société des tambours du Vignoble neuchâtelois.

Si ce genre de musique ne vaut pas un concert de chambre ou une audition de harpe, il n'en est pas moins original et attirera sûrement de nombreux curieux. Quant aux voisins de la place de fête qui ont le tympan délicat, il serait prudent de leur part de faire une ample provision de coton pour garantir leur organe auditif.

**Nouvelles diverses.**

**LE JORAN.** — Un coup de joran d'une extrême violence s'est élevé subitement mardi entre midi et une heure, sur Neuchâtel. Sur la place du Marché plusieurs bancs de maraichers ont vu leurs toiles s'enlever comme des fûts, et rien de plus drôle que ces braves «crampettes» ajustant leurs chapeaux, au moyen de mouchoirs de poche et d'aiguilles à tricoter les bas. Le lac était extrêmement agité.

**MILITAIRE.** — Le bataillon de recrues de la Ire division, sous le commandement du major Pitton, a cantonné à (Provençe, à la fin d'une pénible journée de marche dans le brouillard et l'herbe humide des hauts plateaux jurassiens. De Bulle, il s'était avancé jusqu'au Creux du Van et de là au Solliat, puis il est redescendu sur Provençe.

**VILAINE ENTAILLE.** — Lundi matin, vers 11 heures, un ouvrier charpentier nommé Tournafof, équarissait du bois au port de Serrières. La bache dont il se servait pour ce travail lui glissa des mains et lui fit une large entaille dans une jambe. Au moyen d'un tram il fut conduit à son domicile en ville. Le pauvre homme faisait mal à voir tant les douleurs qu'il ressentait étaient aiguës.

**MORILLE GEANTE.** — M. R. Seiler, aux Geneveys-sur-Coffrane a trouvé une morille d'une grosseur rare pour la saison. Haute de 15 cm., elle a 26 cm. de circonférence et pèse 67 grammes; elle a été cueillie hier dans les décombres de la maison incendiée l'an dernier, au milieu du village.

## La Chaux-de-Fonds

**Petites nouvelles locales.**

**COMMISSION SCOLAIRE.** — La Commission réunie hier soir, a décidé par 23 voix contre 3, de maintenir la cérémonie scolaire annuelle de juillet, contrairement au vœu exprimé par quelques membres du corps enseignant. La Commission estime être ainsi d'accord avec les idées de l'immense majorité des parents. Elle a également décidé d'intervenir auprès de la direction de police pour agir contre les exhibitions de gravures et publications malsaines, en particulier contre les volumes d'aventures policières qui font de véritables ravages parmi la jeunesse.

**AU GYMNASIE.** — Les rôles de fréquentation du gymnase pour l'année scolaire 1908-1909, font constater la présence de 269 élèves; 141 dans la section littéraire, 112 dans la section scientifique et 16 dans la section pédagogique; en avril 1909, en se trouvant encore en présence d'un effectif total de 224 élèves; 101 dans la section littéraire, 109 dans la section scientifique et 14 dans la section pédagogique. 29 élèves réguliers sont venus chaque jour des localités voisines pour suivre les cours du gymnase. 8 élèves du Locle, 1 des Brenets, 5 de la Sagne, 1 des Ponts-de-Martel, 5 de Cernier, 1 de Renan, 5 de Souvillier, 2 de St-Imier, 1 de Cormoret.

**NOS ARTISTES.** — La commission d'exécution du monument Grossmann au Locle, a retenu trois projets sur les vingt-trois présentés au concours. Le premier de ces projets est l'œuvre collective de MM. Louis Gallet, sculpteur et René Chapallaz, architecte, tous deux à La Chaux-de-Fonds. MM. Gallet et Chapallaz seront invités à présenter un projet modifié au point de vue architectural pour servir de modèle définitif au monument. Un projet présenté par M. Charles Gogler, également de la Chaux-de-Fonds, a été classé quatrième. Les maquettes seront exposées les samedi 26 et dimanche 27 juin, à la grande salle du Technicum du Locle.

**CINEMA PATHE.** — Cette semaine, le Cinéma Pathé promet une série de vues sensationnelles: Deux drames, «Cœur de soldats» et «Les petits Pifferari»; un voyage dans les Indes nous fera faire connaissance avec les éléphants de ce pays; les amateurs de sports d'hiver auront de quoi s'enthousiasmer en contemplant les «Concours de skis à Saint-Moritz», courus la saison dernière. Le morceau de résistance sera le drame intitulé «Jeanne d'Arc», grand film d'art monté par les établissements Pathé avec un luxe inouï de décors et une grande sincérité historique. Les représentations du jeudi et dimanche auront lieu au théâtre en cas de mauvais temps; la location s'ouvrira alors à midi chez M. Veuve. Samedi, seulement en cas de beau temps, au Jardin Crevoisier.

**POUR L'AVIATION.** — Nous avons annoncé l'initiative prise par quelques personnes de notre ville, en particulier par M. Jeanmaire, le nouveau directeur de notre Ecole de méca-

nique, de créer chez nous un mouvement d'intérêt pratique vers l'aviation. On nous informe qu'une première réunion de tous ceux qui s'intéressent à cette science aura lieu la semaine prochaine. Des renseignements complets seront fournis sur la nature et le but de la nouvelle association qu'on projette de fonder dans notre ville.

**DES CERISES.** — On nous apporte aujourd'hui un joli petit bouquet de cerises rouges parfaitement mûres, cueillies sur un espalier adossé à la façade d'une maison de la rue du Temple-Allemand.

**UNION CHRETIENNE.** — On nous prie de mentionner une assemblée générale extraordinaire pour demain jeudi à Beau-Site. Une annonce informée des détails.

## Dépêches

de l'Agence télégraphique suisse

23 JUIN

**Chambres fédérales**

**BERNE.** — Le Conseil des Etats approuve les comptes du département de l'Industrie et de l'Agriculture et du commerce.

Au Conseil national, M. Brustlein insiste pour l'adoption d'une loi sur la responsabilité des automobiles. Sur la proposition de M. de Planta, le Conseil fédéral a été invité à élaborer un projet de loi sur cette matière.

**Le tunnel éboulé**

**SAINT-GALL.** — Mardi soir, une partie du tunnel de Bruggwald, sur la ligne du lac de Constance au Toggenbourg, s'est effondrée sur une longueur de 24 mètres. Dix hommes manquent à l'appel. Aucun cadavre n'a encore été retiré.

**ST-GALL.** — Le tunnel de Bruggwald s'est effondré sur une longueur de 24 mètres. Les travaux de déblaiement ont été entrepris des deux côtés à 7 heures. Jusqu'à dix heures on avait retiré un mort et un homme blessé grièvement. On ne sait pas encore combien d'hommes sont enterrés sous les décombres. Le lieu de la catastrophe se trouve à environ 200 mètres de l'entrée du tunnel, en cet endroit le rocher est friable et dès le début de l'entreprise on avait déjà dû faire des travaux de consolidation.

**SAINT-GALL.** — Les victimes de l'éboulement du tunnel de Bruggwald sont au nombre de neuf morts et 5 blessés. Les travaux de sauvetage continuent, mais sont rendus difficiles par de nouveaux éboulements qui se produisent sans cesse.

**SAINT-GALL.** — Par suite d'éboulements persistants et du danger qui en résulte pour les ouvriers, les travaux de sauvetage ont dû être suspendus pour le moment. Il manque encore six ou sept hommes. Le corps des pompiers et des forces de police ont été commandés pour maintenir l'ordre.

**200 sages-femmes**

**AARAU.** — Hier a eu lieu à Aarau l'assemblée annuelle de la société suisse des sages-femmes, à laquelle ont pris part 200 sages-femmes de toutes les parties de la Suisse allemande. Le Dr Schenker a fait une conférence sur les innovations dans le domaine de la gynécologie et le médecin-oculiste Vogt sur les soins à donner aux yeux des nouveau-nés. Berne a été désignée comme lieu de la prochaine réunion.

Au banquet qui a suivi, le directeur des services sanitaires M. Schmid a salué au nom du gouvernement argovien les sages-femmes en préconisant la centralisation en Suisse du service des sages-femmes.

**Une famille célèbre**

**AARAU.** — On annonce la mort, dans sa propriété d'Ueberlingen et à un âge avancé, de M. Jean de Halwyl, le dernier représentant de la branche suisse de cette célèbre famille. En 1870, M. Jean de Halwyl avait été landammann d'Argovie. Une autre branche de la famille de Halwyl vit actuellement en Suède.

**Les enfants s'en mêlent**

**LONDRES.** — Les désordres religieux provoqués par la procession catholique de dimanche dernier à Liverpool se sont renouvelés hier et cette fois dans les écoles. Les enfants catholiques et protestants en sont venus aux mains pendant l'heure du déjeuner. Les mères des enfants, prévenues de ces scènes, sont intervenues armées de bâtons et elles mêmes divisées en deux camps, se sont battues avec acharnement jusqu'au moment où la police, arrivée en automobile, dispersa les combattantes. Dans la journée, des escarmouches se sont produites dans les rues. Des fenêtres de plusieurs maisons ont été brisées. Des arrestations ont été opérées et une cinquantaine d'écoles ont été fermées jusqu'à lundi prochain. Les magasins d'objets de piété catholique ont été obligés de retirer de leurs devantures toutes les statues de la vierge, de peur de représailles de la part des protestants.

## Si vous désirez que votre enfant

se développe corporellement et intellectuellement, qu'il soit en santé, gai et plein d'entrain, donnez-lui de l'hématogène du Dr **HOMMEL**. Mais prenez garde qu'on ne vous impose l'une ou l'autre des nombreuses imitations. 2847-20

Imp. A. COURVOISIER, Chaux-de-Fonds.





**ED. MANGOLD**  
Rue de l'Envers 18. — Place Jaquet-Droz.  
TELEPHONE 598



ATELIER spécial pour **DENTIERS**  
la fabrication des  
Réparations en 4 heures. 535-6

LES **Coffres-forts**  
suivants sont à vendre, tous garantis incombustibles et inérochables; livraison franco à domicile pour la ville.

Extér. haut.	Int. haut.	large.	profond.
3 coffres 1,40	0,36	0,31	0,27
1	1,40	0,38	0,27
1	1,50	0,51	0,29
3	1,50	0,51	0,33
1	1,65	0,60	0,30
1	1,65	0,65	0,33
1	1,70	0,70	0,39
2	2,—	0,90	0,39
1	2,—	1,04	0,40
1	2,—	1,10	0,40

A visiter, rue Numa-Droz 135, **Fabrique Pécaut Frères.** 8440-12\*

**Tanglefoot**  
Mort aux Monches  
Le meilleur papier pour leur destruction

**Librairie Courvoisier**  
Place du Marché

**Etude Ch. Barbier**  
et  
**Alph. Blanc**  
NOTAIRES  
50, Rue Léopold-Robert 50.

**A louer**

- Pour de suite ou époque à convenir:
- Ravin 3**, pignon d'une chambre, 1 réduit et cuisine. 8134-2
  - Terraux 4-a**, 1er étage, bise, de 3 chambres, cuisine et dépendances. 8135
  - Terraux 8**, 1er étage de 3 chambres, cuisine et dépendances.
  - Terraux 8**, 2me étage de 3 chambres, cuisine et dépendances. 8136
  - Progrès 9-b**, rez-de-chaussée, 2 chambres et cuisine, cave. 8137
  - Rocher 11**, sous-sol à usage d'atelier. 8138
  - Puits 17**, 1er étage de 3 chambres, cuisine et dépendances. 8139
  - Puits 19**, pignon de 3 chambres, cuisine et dépendances. 8140
  - Ph.-H.-Matthey 21**, sous-sol de 2 chambres, cuisine et dépendances. 8141
  - Numa-Droz 37**, 1er étage de 2 chambres cuisine et dépendances. 8142
  - Collège 56**, grand hangar couvert. 8143
  - Alexis-M.-Piaget 63**, pignon de 2 pièces, cuisine et dépendances. 8144
  - Alexis-M.-Piaget 67**, rez-de-chaussée de 3 chambres, cuisine et dépendances. 8145
- Pour le 31 Octobre 1909
- Ravin 3**, sous-sol de 2 pièces, cuisine et dépendances. 8146
  - Neuve 5**, 2me étage de 2 chambres, cuisine et dépendances. 8147
  - Industrie 7**, rez-de-chaussée de 3 chambres, cuisine et dépendances. 8148
  - Progrès 9-a**, 1er étage de 3 chambres, cuisine et dépendances. 8149
  - Rocher 11**, 1er étage de 3 chambres, cuisine et dépendances. 8150
  - Promenade 12**, 2me étage de 3 chambres, cuisine et dépendances. 8151
  - Arêtes 24**, rez-de-chaussée de 4 chambres, alcôve, chambre de bains, véranda et dépendances. 8152
  - Ronde 25**, rez-de-chaussée à usage d'entrepôt ou atelier. 8153
  - Fleurs 32**, pignon de 3 chambres, cuisine et dépendances. 8154
  - Collège 56**, 1er étage de 4 chambres, cuisine et dépendances. 8155
  - Numa-Droz 90**, 3me étage de 3 chambres, cuisine et dépendances. 8156
- Pour le 30 Avril 1910:
- Tilleuls 7**, rez-de-chaussée de 5 chambres, cabinet, fumoir, chambre de bains et chambre de bonne, véranda et dépendances. 8157
  - A.-M. Piaget 67-a**, grand atelier actuellement utilisé pour polissage de boîtes. 8158

**LAVAGE CHIMIQUE**  
RUE DU PARC 104 10715 1  
Lavage d'ombrelles, de 1 fr. à 1 fr. 25. Spécialité d'habits d'hommes et tailles de soie. — Travail soigné. Prix modéré.

# Installation complète DE Chambres à bains

avec service d'eau chaude  
à plusieurs prises depuis le chauffe-bains  
Bien assorti en lavabos porcelaine anglaise sur pieds et sur consoles  
**PRIX SANS CONCURRENCE**

**Charles Bähler** Appareilleur Electricien  
Bureaux et Magasins: Daniel JeanRichard 19. Ateliers: D. JeanRichard 16.  
949 Téléphone 949 10957-5\*



## Office des faillites de La Chaux-de-Fonds Vente d'Immeubles aux enchères publiques

Aucune offre n'ayant été faite à la séance d'enchères publiques du 26 mai 1909 l'administration de la masse en faillite de la Société Foncière S. A. à La Chaux-de-Fonds, fait vendre par voie d'enchères publiques le mercredi 7 juillet 1909, dès 10 h. du matin, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de La Chaux-de-Fonds, les immeubles dépendant de la dite masse, et désignés comme suit au cadastre de La Chaux-de-Fonds.

**Article 5126, Au Foulet**, bâtiment. dépendances de trois mille six cent trente cinq mètres carrés.  
Limites, Nord, 5126, 5127; Est 3571, Sud 5129; Ouest 5179, 5126.  
Subdivisions:  
Plan folio 250 No 79, Au Foulet, Hôtel 265 mètres.  
" " " 80, dégageant 3370 mètres.  
La maison construite sur cet article sert à l'usage d'Hotel des Métézes et est assurée à l'assurance cantonale contre l'incendie pour fr. 88,500.  
**Article 5126**, Plan folio 250 No 68, Au Foulet. Place à bâtir de quatre mille dix-neuf mètres carrés.  
Limites: Nord 5094, 5001; Est 5127; Sud 5128, 5129; Ouest 4999;  
**Article 5001**, Plan folio 250 No 52 Au Foulet. Pré de cinq mille cinq cent seize mètres carrés.  
Limites: Nord en pointe; Est 5000; Sud 5002; Ouest 4827.  
**Article 5127**, Plan folio 250 No 69 Au Foulet. Place à bâtir de deux mille quarante mètres carrés.  
Limites: Nord 5000; Est 3571; Sud 5128; Ouest 5126.  
**Article 5129**, Au Foulet. Pré et bois de vingt deux mille cinq cent quarante trois mètres carrés.  
Limites: Nord 5126, 5128; Est 3571; Sud et Ouest 4997.  
Subdivisions:  
Plan folio 250 No 71 Au Foulet. Pré de 11719 mètres.  
" " " 55 bois de 10824 mètres.  
**Article 5131**, Plan folio 250 No. 73 Au Foulet. Place à bâtir de quatre cent six mètres carrés.  
Limites: Nord, Est et Sud 5094. Ouest 5130.  
**Article 5226**, Plan folio 250 No 77 Au Foulet, Place à bâtir de deux mille deux cent vingt mètres carrés.  
Limites: Nord 5227; Est 5000; Sud 5225; Ouest 5131.  
Les servitudes grevant et au profit de ces immeubles peuvent être consultées à l'office des faillites et au bureau du cadastre de La Chaux-de-Fonds.  
Le cahier des charges et conditions de la vente est déposé à l'office des faillites de La Chaux-de-Fonds où les amateurs peuvent en prendre connaissance dès ce jour. Pour visiter les immeubles mis en vente, s'adresser à l'office des faillites de La Chaux-de-Fonds.  
La vente sera définitive et l'adjudication prononcée en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur.  
La Chaux-de-Fonds le 2 Juin 1909.

Office des faillites :  
Le Préposé,  
(signé) H. HOFFMANN.

## Vente aux Enchères publiques de Deux Maisons d'habitation avec grands jardins d'agrément

Le 19 juillet 1909, dès les 2 heures de l'après-midi, dans la salle de la Justice de Paix, Hôtel judiciaire, 3me étage, et par le ministère des notaires soussignés, les héritiers de **JOSEPH FETTERLE** exposeront en vente, par voie d'enchères publiques, les immeubles suivants :

I

Une maison d'habitation, rue du Parc n° 67, avec jardin d'agrément. Assurance contre l'incendie : fr. 90.500.—  
Revenu annuel : fr. 6000.—  
Cet immeuble forme l'article 506, plan folio 22, numéros 72, 73, 74, 75, du cadastre de La Chaux-de-Fonds.

II

Une maison d'habitation, rue du Parc n° 69, avec jardin d'agrément. Assurance contre l'incendie : fr. 90.500.—  
Revenu annuel : fr. 6000.—  
Cet immeuble forme l'article 507, plan folio 22, numéros 76, 77, 78, 79, du cadastre de La Chaux-de-Fonds.  
Ces immeubles seront exposés séparément, en deux lots, puis en bloc. La vente sera définitive, mais les vendeurs réservent la ratification de l'autorité tutélaire de Morat, en raison de l'existence de mineurs.  
Pour tous autres renseignements et pour consulter les conditions de la vente, s'adresser à l'un ou l'autre des notaires soussignés, à La Chaux-de-Fonds. 10535-5

Ch<sup>e</sup>.E. GALLANDRE, notaire H. LEHMANN, notaire  
rue de la Serre 18. rue Léopold-Robert 32.

**Rez-de-chaussée, rue Léopold-Robert 76,**  
**A louer** pour tout de suite 3 chambres et cuisine, conviendrait pour bureaux, chambres d'habitation, dépôt, etc., gaz et électricité, situé vis à vis de la gare. 10864-8\*

**BROCHURES, CIRCULAIRES. — Imprimerie Courvoisier**

**Location d'Automobiles** 8694-18  
pour Promenades et Courses  
DEMANDEZ LES PRIX  
**A L'AUTO-GARAGE**  
**Fr. Manthé & Co**  
**Numa-Droz 154**  
**A louer**

Pour le 31 octobre 1909 :  
Léop.-Robert 6. - 2me étage ouest, 3 chambres, cuisine et dépendances. Fr. 550 par an, eau comprise.  
2me étage est, 2 chambres, cuisine et dépendances. Pr. 465 par an, eau comprise.  
3me étage est, 2 chambres, cuisine et dépendances. Fr. 420 par an, eau comprise.  
S'adresser au Bureau A. Bourquin et Nuding, rue Léopold-Robert 6 A. 6534-55\*

## Vente d'un bien fonds aux Planchettes

Le Lundi 5 juillet 1909, dès 2 heures de l'après-midi, à l'hôtel judiciaire de La Chaux-de-Fonds, 3me étage, le curateur de Mme Louise-Elisa Humbert-Droz née de Pourtalès, fera vendre par voie d'enchères publiques, le bien fonds que cette dernière possède au village des **Planchettes**, comprenant les articles 42, 43, 155, 156, 158 et 197 du Cadastre de cette Commune, d'une contenance totale de 131780 m<sup>2</sup> en nature de prés, jardin, places, bois, pâturages avec une maison d'habitation et rurale sursassise située dans le village même de Planchettes.  
L'entrée en propriété et possession est fixée au 30 avril 1910.  
S'adresser, pour visiter l'immeuble, à M. Bersot, notaire, Léopold-Robert 4, à La Chaux-de-Fonds et pour les conditions au notaire Auguste Jaquet, au dit lieu. 10223-3

## Usine du Foyer

Téléphone 1349 LA CHAUX-DE-FONDS Téléphone 1349  
**SCIERIE**  
Commerce de bois — Charpentiers sur devis  
Lames pour planchers, rabotées et brutes  
Fabrique de Menuiserie. SPECIALITÉ Fenêtres «VERA» à brevet (51093). — Aération hygiénique, entretien et maniement faciles. Echantillon et prospectus à disposition.  
Entreprise de charpenterie — Caisses d'emballage par l'Horlogerie  
Installation moderne — Séchoir à vapeur  
Venant de faire une installation des plus moderne, sous tous les rapports, nous sommes à même de livrer des marchandises sèches, de première qualité et à des prix avantageux. 20952-3  
Se recommandent, Fontana, Thiébaud et Jaquet.

## Pianos

de toutes les marques sérieuses. 8078-5 Grand choix en magasin  
**J.-H. Matile, Envers 32**  
Réparations Accords soignés  
Accordeur attitré aux concerts d'abonnements  
Représentant de Maison Fretsch Frères de Lausanne

## Avis aux Rhumatisants

Plus n'est besoin d'aller aux Bains! Essayez le traitement que pratique M. Albert Pingeon, Professeur-Masseur diplômé Paris 1909, Ancien Masseur-Doucheur des Grands Etablissements Thermaux de France.  
Traitement court et d'une efficacité sans pareille. Absolument pas douloureux. Grand succès durant la saison du printemps Territet-Montreux. H-11191-G  
Se recommandent, A. Pingeon, prof., Parc 54.  
Bain de vapeur au lit «air chaud» à fr. 2.— 10491-3\*

## On demande à louer

pour avril 1910, grand local pour magasin, situé au centre des affaires, si possible rue Léopold Robert. Cas échéant, on traiterait avec propriétaire disposé à faire les réparations nécessaires. — Adresser les offres rue Neuve 8. 10724-1

## Meubles

riches et courants 8078-5  
**Fabrique Bachmann Frères**  
Succursale de La Chaux-de-Fonds :  
**Rue du Casino**

### BRASSERIE GAMBRINUS

24. — Rue Léopold Robert — 24.  
BIÈRE de la Brasserie de « LA COMÈTE »

Tous les **MERCREDIS** soir  
dès 7 1/2 heures,

## TRIPES

Restauration chaude et froide à toute heure.  
Excellentes consommations.

**BILLARD.** 6945-18\* Téléphone.  
Se recommande, H. Mayer-Huert.

### Hôtel de la Croix-d'Or

Tous les **Judis** soir  
à 7 1/2 heures 6946-16\*

## TRIPES

Restauration chaude et froide à toute heure  
Se recommande, J. Buttikofer.

### Café-Brasserie de la Place

Tous les **Lundis**  
**Gâteau au fromage**

Tous les **Judis** soir  
dès 7 1/2 heures 6940-9\*

## TRIPES

VINS DE CHOIX  
Bière renommée de la « Comète »  
Se recommande, Le nouveau tenancier, Aug. Ulrich.

### Café-restaurant du « Guillaume-Tell »

Route des Convers, à 10 minutes de la  
Gare, RENAN 10987-3  
Dimanche 27 Juin 1909

### Fête de Lutte

**BAL PUBLIC**  
Excellente musique — Entrée libre  
Pour la fête de lutte, prière de se faire  
inscrire jusqu'à vendredi soir, auprès du  
tenancier.  
Se recommande, Arnold Liechli.

### Oberhofen (Lac de Thoune) Park-Hôtel

(alt. 700 m.) Nouvelle maison avec tout le  
confort moderne. Vue magnifique sur le  
lac et les Alpes. Sources renommées.  
Grand parc.  
4666-6 Famille Frutiger, propr.

### PENSION-FAMILLE au Cerneux-Péquignot

Altitude 1080 m.  
Situation ravissante à proximité de  
grandes forêts de sapins. — Jolis buts de  
promenades aux environs. — Bonne pen-  
sion. — Prix modérés.  
S'adresser soit à M. F. Pochon, rue du  
Rocher 7, à Neuchâtel, soit à l'Étude Ja-  
cotte et Bersot, au Locle. 10142-2

### séjour d'été

Val-de-Ruz, bel appartement de 3 ou 4  
chambres meublées, à louer à proximité  
de la forêt et du tram. Magnifique situa-  
tion. 10884-3  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

### Café-Restaurant

A louer pour le 31 Octobre  
1910, un Café-Restaurant  
avec appartement, situés au  
centre des affaires.  
S'adresser sous A. 5000,  
Poste restante, La Chaux-de-  
Fonds. 10881-1

### A REMETTRE

de suite ou époque à convenir, une bonne

### Boucherie-

### Charcuterie

bien installée et bonne clientèle assurée,  
Excellente occasion pour débutant sérieux  
et actif. 10915-5  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

### A vendre

dans un village du vignoble, bonne pe-  
tite maison composée de 4 à 5 chambres,  
cuisine et dépendances, en parfait état  
d'entretien. Eau et électricité. Jardin.  
Prix avantageux. 8884-6\*  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

## MASSAGES GYMNASTIQUE SUÉDOISE

J'ai l'avantage d'annoncer à mes nombreux clients et élèves, qu'ensuite de mon  
départ de la localité, j'ai remis la suite de mes traitements et de mes leçons de gym-  
nastique à

**M. John Robert, Masseur,**  
que je puis leur recommander vivement. Je les remercie de la confiance qu'ils m'ont  
témoignée et les prie de la reporter sur mon successeur.

**Mme Berthe Reimers-Perrin.**

Me référant à l'avis ci-dessus, j'ai le plaisir d'informer Messieurs les Docteurs,  
ainsi que les Dames de la localité, que je continuerai dès ce jour les cours de gym-  
nastique et les traitements donnés jusqu'ici par Mme B. Reimers-Perrin.

Ayant installé complètement une salle de gymnastique et m'étant voué spécia-  
lement aux **traitements hydrothérapiques, massages orthopédiques, etc.**,  
j'espère, par un travail consciencieux et un service prompt, mériter la confiance que  
je sollicite.

**John Robert, Masseur,**  
41011-3 91, Rue de la Paix 91.

## -- Cabinet Suédois -- MASSAGE

**SISMOTHERAPIE ELECTROTHERAPIE  
HYDROTHERAPIE**

Salle nouvellement installée pour 10804-12  
**Gymnastique Suédoise et Gymnastique de Muller**

**MASSAGE ORTHOPÉDIQUE**  
Téléphone 743 **JOHN ROBERT, Rue de la Paix 91**

## Worben-les-Bains près Lyss

Sources ferrugineuses de 1er ordre contre rhumatismes. Pension avec  
chambre. Fr. 4.50 — 5.50. 8012-16  
**HOTEL BAINS DE WORBEN HOTEL NOUVEAUX BAINS DE L'ETOILE**

F. Trachsel-Marti J. Loeffel  
Téléphone — 0 — Prospectus gratuit — 0 — Téléphone

### OUVERTURE, Vendredi 25 juin

d'un  
**Grand Magasin**

## A la Chaussure suisse

**CHARLES DEVINS, cordonnier**  
14, rue de la Balance 14, La Chaux-de-Fonds

J'ai l'honneur d'informer mes amis et connaissances et le public en général, que  
j'ouvrirai un **Magasin de chaussures** en tous genres, provenant des meilleures  
fabriques suisses. — Assortiment complet pour **Dames, Messieurs et enfants.**  
— Ayant 20 ans d'expérience dans le métier, je me recommande également pour la  
**chaussure sur mesure**, ainsi que toutes réparations. Travail prompt et soigné.  
**PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE**  
10718-2 Se recommande vivement, Charles DEVINS.

## PÉCAUT FRÈRES

Fabrique de Coffres-forts  
Téléphone n° 25 Numa Droz 135 Téléphone n° 25

Bienfaisance parfaite. Prix modérés. Ires références.  
Toutes nos livraisons pour la ville se font rendu posé à  
nos frais et risques, quel que soit l'étage. 10855-1\*

## ATTENTION

**A LA FOURMI, rue du Premier-Mars 5** 11002-3

Robes de chambre, depuis fr. 8.50. —  
Blouses, depuis fr. 2.50. — Jupes, depuis fr. 3.90  
Gants. - Mitaines. - Rubans, 70 cent. le mètre.

**NEURALGIES** guérison certaine  
**POUDRES OMEGA** rapide par les  
douleurs-rhumatismes  
grippe-maux-de-dents  
PHARMACIE CENTRALE LA CHAUX-DE-FONDS 4787-89

**Moteur électrique**  
On achèterait d'occasion un moteur élec-  
trique de la force d'au moins 1 HP.  
Adresser offres sous chiffres 8-6875-C,  
à Haassenstein & Vogler, La Chaux-de-  
Fonds. 10910-1

**Salon de Coiffure**  
**Jean BROSSARD**  
Grenier 10, Fritz-Courvoisier 2.  
Lotion glaciale : Spécialité pour l'été  
pour bien refroidir la tête. Fort moussoux  
pour nettoyer la tête. Le flacon 1 fr. 9507-5

**FERBLANTIER**  
Nous cherchons  
Suisse française : bonnes, gouvernantes,  
institutrices, pour familles et pensionnats  
en Allemagne. — S'adresser à l'agence  
**Schultheis & Cie, Francfort s. M.**  
Ue 2196 g. 10870-1

## Vin rouge de la Côte Adriatique

# PERLA ADRIATICA

Marque déposée  
recommandé par les médecins aux malades et aux  
convalescents

## LE MEILLEUR VIN DE DESSERT

En vente dans les magasins suivants : 10874 9

- La Chaux-de-Fonds :**
- Eschlimann Henri, St-Pierre 2.
  - Augsburger Emile, Temple-Allemand 109.
  - Augsburger Paul, Charrière 29.
  - Bangerter Elisa, Numa-Droz 126.
  - Bedaux Emile, Sophie-Mairet 3.
  - Boss Georges, Progrès 161.
  - Bourquin Paul-Arthur, Progrès 37.
  - Cattin Nicora Mme, Parc 88.
  - Cavadini Vve, Parc 17.
  - Dick Adolphe, Léopold-Robert 142.
  - Dumont Louis, Commerce 129.
  - Gaietti Alfred, Jardins 1.
  - Gigandet Gustave, Manège 16.
  - Gillard Pierre, Parc 69.
  - Grandjean Edmond, Numa-Droz 55.
  - Gröber-Moser Léon, Temple-Allemand 71.
  - Gutmann Marie, St-Pierre 10.
  - Guyot Charles, Industrie 24.
  - Hirsig David, Versoix 7.
  - Hugli Gottfried, Industrie 17.
  - Huguenin Emile, Crêtets 153.
  - Humbert Marc, Parc 72.
  - Jacot-Courvoisier F.-A., Manège 24.
  - Jeanneret Paul, Fritz-Courvoisier 24.
  - Jeanneret Paul, Ravin 1.
  - König Vve A., Temple-Allemand 1.
  - Landry Charles-F., Parc 86.
  - Leibundgut Arthur, Tête-de-Rang 25.
  - Macchi-Wymann R., Parc 88.
  - Messmer Alois, Collège 21.
  - Pauchard-Pfund Elise, Doubs 118.
- Les Ponts :**
- Louis Descoudres.
  - Société de Consommation.
- Perregaux Vve V., Paix 65.**
- Pierrehumbert Vve C., Parc 80.
  - Perrotot Ernest, Hôtel-de-Ville 34.
  - Québette Camille, Paix 109.
  - Reymond Vve M., Envers 16.
  - Robert-Paral P.-E., Charrière 14.
  - Rosset Vve A., Premiers-Mars 13.
  - Société de Consommation, Doubs 139.
  - F.-Courvoisier 20
  - Industrie 1.
  - Jaquet-Droz 27.
  - Nord 17.
  - N.-Droz 45 et 111.
  - Parc 64.
- Sarbach Charles, Doubs 129.**
- Saucy Vve Estelle, Doubs 155.
  - Sœurs Gasser, Léopold-Robert 88.
  - Sœurs Sandoz-Perrochet, Passage du Centre 6.
  - Stuedler Jules, Charrière 57.
  - Thiébaud Marie, Nord 1.
  - Weber Jean, Fritz-Courvoisier 4.
  - Widmer Alcide, Parc 104.
  - Wille-Notz, Balance 19, Parc 81-bis.
  - Wolf Albert, Progrès 137.
  - Wuillemin Vve A., Combe Greurin 21.
  - Zimmermann Alfred, Numa-Droz 11.
  - Zürcher Arnold, Fritz-Courvoisier 58.

Dépôt général pour le Canton de Neuchâtel  
**Henry & Cie, La Chaux-de-Fonds**

## Boulangerie Moderne LEON RICHARD

83, Rue du Parc 83  
Spécialité de **Zwiebacks au Malt** renommés  
recommandés par les autorités médicales.

Dans ses dépôts : M. Jean Weber, rue Fritz Courvoisier 4; Mme Antoine, rue  
du Nord 157; Mme Wolf, rue du Progrès 137. 3469-10

## Maison avec Café à vendre

A vendre, pour le prix de fr. 16.000.—, une maison avec Café-Restaurant très  
bien aménagée, avec tout le matériel pour le desservir; jeux de boules neuf; grand  
dégageant. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 10768-1

## PROPRIÉTÉ D'AGREMENT

H-11152-C à vendre pour cause de décès 10099-9  
A vendre, à proximité immédiate de La Chaux-de-Fonds, une charmante  
petite propriété comprenant maison de 3 à 4 chambres, avec toutes dépendances,  
vastes dégagements, grande forêt, belle vue imprenable. Prix modéré.  
S'adresser aux notaires Ch. Barbier et Alph. Blanc, rue Léopold Robert 50.

## A vendre

un **Domaine rural** situé lieu dit « Derrière Pouillerel », suffi-  
sant pour la garde de 7 à 8 pièces de bé-  
tail, d'une superficie de 166,250 m<sup>2</sup>. —  
S'adresser, pour tous renseignements, au  
Notaire A. Bersot, rue Léopold Robert 4, à La Chaux-de-Fonds. H-11189-9

## Occasion exceptionnelle

Affaire industrielle en exploitation et de grand avenir est à céder de suite, pour  
cause majeure. Placement de tout repos pour jeune homme ayant petit capital. —  
Ecrire sous R. J. P. 12430, Poste restante, Chaux-de-Fonds. 10857-8

Se trouve dans toutes les pharmacies

AVANT APRES  
Ce changement a été produit  
par mon  
**NERVOSAPOL**  
Spécifique tonique  
pour toutes les maladies nerveuses  
Prix: fr. 5.—  
Dépôt Général  
Pharmacie de l'Aigle à Schwanden QUAI  
FR. VONTHRON Pharmacien

### Avis aux marchands de vins

Jeune homme sérieux, ayant voyagé  
pour 1re maison de vins, ayant clientèle  
fondée, cherche à entrer en relations avec  
maison sérieuse pour la représentation  
des vins. Conditions favorables. Travail  
à la commission. — Adresser les offres  
sous R. P. 1500, poste restante, Bienne,  
10859-2

## Fr. 3000

Une automobile 12/14 HP., 2 cylindre,  
magnéto, ordre parfait, 60 km. à l'heure,  
mécanisme irréprochable sur facture. 9762-1  
Garage Aellig, Serre 28. H-6524-C

### Ch. Wuilleumier-Monnier

Rhabilleur Pendulier et Montres  
en tous genres 19083-48  
146, RUE NUMA-DROZ 146  
**CLINIQUE PRIVÉE**  
d'accouchement  
Pensionnaires à toute époque.  
Discrétion. Conseils hygiéniques.  
Adoptions. — S'adresser Case Mont-  
Blanc 3077 (trois mille septante-  
sept). GENEVE. R-2195-L 20991-54

### Fabrication d'horlogerie

Pour cas imprévu, à remettre la suite  
d'une bonne fabrication d'horlogerie, pos-  
sédant de très bonnes marques Roskopf.  
— S'adresser par écrit, sous Roskopf  
10887, au bureau de l'IMPARTIAL. 10882-2

### CH. BRENDLÉ

D.-Jean Richard, 18  
GRAVURES 17861-38  
ENCADREMENTS GLACES  
Tous les articles pour  
PEINTURE — PYROGRAVURE

### Fabricants d'horlogerie

On entreprendrait terminages de  
grandes pièces ancre ou petites pièces  
cylindre, or et argent, genre bon ou-  
rant. — Ecrire sous chiffres C. K. 9604,  
au bureau de l'IMPARTIAL. 9604-3